



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

27 avril 2015 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	Page
1	Centre aquatique	1.1 Choix d'un délégataire pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique	3
		1.2 Choix d'un nom pour le centre aquatique	3/4
		1.3 Acceptation et agrément des conditions de paiements de sous-traitants - marché de conception-réalisation pour la construction du centre aquatique communautaire	4/5
2	Finances	Vote du budget principal	5/6
3		Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	7
4		Vote du budget annexe « Zone industrielle »	7/8
5		Vote du budget annexe « Atelier Relais »	9/10
6		Vote du budget annexe « Centre aquatique »	10/11
7		Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	11/12
8	Politiques territoriales	Conseil Régional de Picardie - Contrat Territorial d'Objectifs 2014-2020	12/13
9	Développement économique	9.1 Approbation de la nouvelle dénomination du Parc Environnemental d'Activités	13/14
		9.2 Renouvellement de la certification : validation de la politique environnementale	14/15
10		Questions et informations diverses Remarques des conseillers	15

Annexes :

- *Annexe 1* : Transmission par mail en date du 10 avril 2015 :
 - o *Rapport du président en vue du choix du délégataire pour le centre aquatique*
 - o *Projet de contrat*
- *Annexe 2* : Projets de budgets pour l'année 2015 comprenant :
 - o Proposition pour le budget principal
 - o Présentation par fonction de la section de fonctionnement
 - o Liste des opérations d'investissement (avec présentation par fonction et restes à réaliser)
 - o Liste des concours divers
 - o Proposition pour le budget annexe « zone industrielle »
 - o Proposition pour le budget annexe « atelier relais »
 - o Proposition pour le budget annexe « centre aquatique »
 - o Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
 - o Tableau des effectifs
 - o Etat de la dette par budget
- *Annexe 3* : Politique Régionale d'aménagement du Territoire (Conseil Régional de Picardie)

Les pièces jointes ont fait l'objet d'un envoi avec la note de synthèse et ne sont pas adressées à nouveau à l'appui du présent compte rendu

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 41 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Alain Longuent, absent excusé ayant donné procuration à Madame Nathalie Vasseur,
Monsieur Laurent Jacques, absent excusé ayant donné procuration à Madame Florence Cailleux,
Monsieur Jean-Luc Maxence, absent excusé ayant donné procuration à Madame Marie-Laure Riche,
Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé représenté par sa suppléante Catherine Adjerad,
Monsieur Emmanuel Byhet, absent excusé.

Monsieur Yves Derrien, retardé ayant donné procuration à Monsieur Gilbert Deneufve jusqu'à son retour (avant le vote du point n°2).

Madame Frédérique Chérubin a rejoint la séance à 18H15 avant le vote du point 1.2 de l'ordre du jour.

Monsieur Emmanuel Maquet et Monsieur Yves Derrien ont rejoint la séance vers 18H30 avant le vote du point 2 de l'ordre du jour.

Soit un total, en ouverture de séance de :

- 34 présents
- 38 votants

Soit un total, à partir du point 1.2 de l'ordre du jour de :

- 35 présents
- 39 votants
-

Soit un total, à partir du point 2 de l'ordre du jour de :

- 37 présents
- 40 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 19 février 2015 est adopté, à l'unanimité.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L 5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

Néant

■ REMARQUES PREALABLES

Néant

1.1 Choix d'un délégataire pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L 1411-4, L 1411-5 et R 1411-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2012 approuvant le principe de recours à la délégation de service public

Vu le rapport du Président sur le choix du délégataire, transmis aux Conseillers Communautaires, par mail en date du 10 avril dernier, soit dans un délai supérieur à 15 jours précédant le Conseil Communautaire,

Considérant qu'au terme de la procédure et des négociations pour la délégation du service public pour le centre aquatique, le choix de l'autorité exécutive, dont les raisons sont exposées dans le rapport du Président, s'est porté sur la candidature de la société Récrea, qu'elle a jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le choix de la société Récréa en tant que délégataire du service public du centre aquatique, et ce pour une durée contractuellement fixée à 5 ans à compter du jour de l'ouverture de l'équipement au public.

1.2 Choix d'un nom pour le centre aquatique

Un appel à proposition à destination des habitants du territoire, relayé par la presse, et les moyens de communication interne a été lancé afin de retenir un nom pour le nouveau centre aquatique. 278 propositions émanant de 143 personnes ou groupes ont été reçues à la date limite de l'appel à proposition, fixée au 31 août 2014.

Un comité technique a étudié toutes les propositions et a opéré une première pré-sélection avec les noms suivants : ALBOPALE, AQUABRESLE, AQUAPLAGE, AQUASPACE DU FRONT DE MER, AQUAZEN, CENTRE NAUTIQUE LES FALAISES, FALAISEO, LA FEE DES MERS, L'AQUATILIA, NAUTILUS, VILLAQUATIQUE.

Après consultation de l'architecte et sondage auprès de candidats à la délégation de service publique, il s'avère qu'un nom s'appuyant sur les caractéristiques naturelles les plus visibles et les plus impressionnantes de notre territoire serait à prioriser.

Les falaises qui encadrent l'équipement et qui ont d'ailleurs été largement utilisées par l'équipe d'architectes pour dessiner l'arrière du bâtiment, serait un nom qui paraîtrait opportun.

Après avis du Bureau Communautaire et des 21 Maires, il est proposé de retenir le nom suivant : Centre aquatique des falaises.

Monsieur Louvel attire l'attention sur la différence de signification entre « des » et « les » falaises. Sans toutefois vouloir contester la dénomination proposée par le Bureau et les 21 maires, il suggère de lui préférer celle de « centre aquatique des 2 falaises » cela aurait le sens de faire le trait d'union entre les falaises de Mers-les-Bains et celle du Tréport, la Picardie et la Normandie.

Il regrette que la commission Tourisme n'ait pas été associée au choix du nom.

Madame Gaouyer insiste sur le fait que c'est un centre aquatique et pas nautique, ce à quoi il est acquiescé.

Madame Petit demande pourquoi n'emploie-t-on pas la terminologie « Bresle Maritime », car après tout ce centre est financé par tous les habitants de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle la nécessité que le nom puisse être facilement déclinable commercialement. L'important est que tout le monde sache que le centre est communautaire.

Monsieur Poyen trouve la dénomination déjà suffisamment longue comme cela et n'est pas favorable à l'ajout du 2.

Dans le même sens, Madame Sueur ne comprend pas pourquoi on discute à nouveau sur le nom préconisé par la commission DSP, le bureau et les 21 maires. Monsieur Renoux, comme Monsieur Marchetti la rejoignent sur ce point.

Monsieur le Président souligne que la proposition de Monsieur Louvel n'est pas distante de l'idée initiale de la commission. De même, il n'est pas inconcevable d'adapter le cas échéant la proposition faite par un habitant pour la rendre encore plus fédératrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité,

- de retenir le nom "centre aquatique des deux falaises"
- de laisser, conformément à l'article 13.5 du projet de contrat de délégation de service public, une certaine latitude au délégataire pour définir une déclinaison commerciale et graphique adaptée autour de cette dénomination officielle.

1.3 Acceptation et agrément des conditions de paiements de sous-traitants - marché de conception-réalisation pour la construction du centre aquatique communautaire

Un marché de conception-réalisation a été conclu pour la réalisation de l'équipement aquatique communautaire, au bénéfice du groupement conduit par la société BC Nord et composé de TNA Architecte, Horizon, CD2I, CRIE Ingenierie et Technicity. Celui-ci a pris effet le 6 août 2012.

Conformément à l'article 2.4 « sous-traitants » du cahier des clauses administratives du marché, « l'entrepreneur peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne responsable du marché l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance ».

Le titulaire du marché a soumis les nouvelles déclarations de sous-traitance reprises dans le tableau ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les sous-traitants suivants,
- d'agréer leurs conditions de paiement,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces correspondantes :

Nom	Adresse	Nature des prestations	Montant maximum HT	Montant maximum TTC	Paiement Direct
DOURDIN	34, rue de la distillerie ZA de la plaine 59493 VILLENEUVE D'ACSQ	Chauffage Ventilation	51 897,00 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société MISSENARD (sous traitant de 1er rang)
EUREKA	2 boulevard de l'industrie - ZI NORD - 41100 VENDOME	mise ne place du PVC de fond de bassin	5 200,00 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société A&T europe S.p.A Italie (sous traitant de 1er rang)

DALLET	rue des sentiers de beauvais - 80700 BEUVRAIGNES BP 5 80700 ROYE	pentagliss	58 500,00 €	Autoliquidation de la TVA suivant art 283-2 nonies du CGI	x
DOMECA	ruche des 2 lyse - Avenue de l'euope - 56280 ARMENTIERES	fourniture et pose du bardage et voute polycarbonate	60 000,00 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société SERGEANT (sous traitant de 1er rang)
FARCY JP	10 rue de Cerisy 80140 CERISY SUR BRESLE	fourniture et pose de clôture, portail et portillon	34 000,00 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société EBTP (sous traitant de 1er rang)
TOP SIGNALISATION	116 rue de Gouy 76 520 LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Travaux de signalisation	13 283,72 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société EBTP (sous traitant de 1er rang)
THELU PAYSAGE	482 Route de Dieppe 76860 OUVILLE LA RIVIERE	Travaux d'engazonnement	33 000,00 €	-	Paiement de la prestation honoré par la société EBTP(sous traitant de 1er rang)

2/ Vote du Budget Principal pour l'année 2015

Le budget primitif a été présenté et élaboré en commission de finances, le 16 avril 2015.

Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 19 février 2015.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-présidente en charge des finances pour une présentation détaillée du projet de budget.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 11.880.754 euros.

Pour mémoire le budget 2014, s'équilibrait à 35.154.575 € (baisse importante due notamment à la constitution d'un budget annexe pour le centre aquatique)

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 777 991,00	7 303 897,09
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 474 093,91
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		8 777 991,00	8 777 991,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 067 400,91	3 102 763,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	650 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 385 362,09	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		3 102 763,00	3 102 763,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		11 880 754,00	11 880 754,00

Une proposition détaillée de budget a été transmise. Celle-ci est accompagnée d'une présentation par fonction de la section de fonctionnement, de la liste des opérations d'investissement (avec présentation par fonction et restes à réaliser), de la liste des concours divers, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, du tableau des effectifs, et d'un état de la dette.

Madame Gaouyer, Monsieur Davergne, Monsieur Depoilly, Monsieur Fosse et Monsieur Maquet interviennent pour poser un certain nombre de questions ou donner des précisions.

La retranscription intégrale de l'ensemble de ces échanges viendrait alourdir le compte rendu synthétique. Par ailleurs, tout résumé risquant d'en altérer la fidélité, le présent compte rendu est complété du fichier audio correspondant à l'enregistrement de cette partie de la séance.

Cet enregistrement présente un caractère purement interne. A ce titre, il ne peut être retransmis ou diffusé en dehors des Conseillers Communautaires.

Après des débats nourris, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget principal pour l'année 2015 tel que présenté en annexe.

Vote contre : 4

Abstention : 3

3/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Le produit fiscal attendu des 4 taxes additionnelles (TH,TFb,TFnb,CFE) s'élève à 3.050.189 euros pour l'année 2015 (2 961 746 € en 2014) auquel s'ajoute le produit de la fiscalité professionnelle de zone d'un montant de 49.024 € (44 424 € en 2014) soit un total de 3.099.213 €.

Il convient d'ajouter les allocations compensatrices pour 81.571 €, le produit global des IFR pour 64.799 €, le produit de la CVAE pour 268.732 €, la DCRTP pour 283.969 € et le versement au titre du FNGIR pour 540.063 €.

Le produit total nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 4.289.323 €.

Conformément au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil communautaire du 19 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de reconduire les mêmes taux que ceux votés en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 3,14%
- Taxe foncière (bâti) : 3,99%
- Taxe foncière (non bâti) : 6,40%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 3,08%
- Fiscalité Professionnelle de Zone : 22,55%

Vote contre : 1

Abstention : 2

Il est rappelé que conformément aux décisions prises lors du débat d'orientation budgétaire, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé à 5 % dans toutes les communes à l'exception de Mers-les-Bains et Longroy, où le taux est fixé à 5,5% compte tenu des services complémentaires dans ces deux communes. Certaines prestations complémentaires seront payées par le biais de fond de concours. L'année prochaine, le point de jonction du lissage entrepris entre les 21 communes sera atteint et un taux uniforme dans toutes les communes sera proposé, les services supplémentaires seront facturés par le biais de fonds de concours.

4/ Vote du budget annexe « Zone industrielle »

Le budget annexe « zone industrielle » a été présenté et élaboré en commission de finances, le 16 avril 2015. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 19 février 2015.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-présidente en charge des finances pour une présentation détaillée du projet de budget.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 6.402.645,30 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 879.549 euros et 5.523.096,30 euros en section d'investissement

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	879 549,00	879 549,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		879 549,00	879 549,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 807 200,15	4 923 542,30
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	50 600,00	599 554,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 665 296,15	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		5 523 096,30	5 523 096,30
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		6 402 645,30	6 402 645,30

Une proposition détaillée de budget a été transmise.

Tout en rappelant leur confiance à Monsieur le Président et à la commission ad hoc, Monsieur Maquet, rejoint par certains élus communautaires de la ville d'Eu et du Tréport, souhaitent s'abstenir afin d'en appeler à une meilleure transparence sur le bilan dépenses/recettes de la zone et sur le fonctionnement de cette compétence.

La retranscription intégrale de l'ensemble de ces échanges viendrait alourdir le compte rendu synthétique. Par ailleurs, tout résumé risquant d'en altérer la fidélité, le présent compte rendu est complété du fichier audio correspondant à l'enregistrement de cette partie de la séance.

Cet enregistrement présente un caractère purement interne. A ce titre, il ne peut être retransmis ou diffusé en dehors des Conseillers Communautaires.

Il est par ailleurs, acté qu'un bilan sur la fiscalité de la zone et du territoire est à réaliser afin de mettre totalement à plat, la situation de la zone d'activités.

Après des débats nourris, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « zone industrielle » pour l'année 2015 tel que présenté en annexe.

Contre 0

Abstention : 20

Pour : 15

Monsieur Trolley fait part de sa très vive déception quant au vote de ce budget.
Monsieur le Président rappelle que l'unanimité est néanmoins faite sur la défense de l'emploi.

5/ Vote du budget annexe « Atelier Relais »

Le budget annexe « Atelier Relais » a été présenté et élaboré en commission de finances, le 16 avril 2015. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 19 février 2015.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-présidente en charge des finances pour une présentation détaillée du projet de budget.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 169.166 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 115.392,14 euros et 53.773,86 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	115 392,14	115 392,14
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	115 392,14	115 392,14
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	30 135,00	53 773,86
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 23 638,86
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	53 773,86	53 773,86
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	169 166,00	169 166,00

Une proposition détaillée de budget a été transmise.

Des questions sont posées concernant la situation de la société Novishol et notamment le paiement des loyers dus, mais également le nombre d'emplois créés.

Une dizaine d'emplois a été créée. La société rencontre des difficultés par rapport à la commercialisation. Les homologations de ses produits prennent du temps. Il est rappelé qu'à terme une centaine d'emploi est attendue.

La retranscription intégrale de l'ensemble des échanges relatifs au vote de ce budget est disponible sur le fichier audio correspondant à l'enregistrement de cette partie de la séance.

Cet enregistrement présente un caractère purement interne. A ce titre, il ne peut être retransmis ou diffusé en dehors des Conseillers Communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « Atelier Relais » pour l'année 2015 tel que présenté en annexe.

Abstention : 7

6/ Vote du budget annexe « Centre aquatique »

Le budget annexe « Centre Aquatique » a été présenté et élaboré en commission de finances, le 16 avril 2015. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 19 février 2015.

Monsieur le Président explique que l'on est arrivé en phase de finition et de nettoyage. On entre dans le mois des essais des installations. Il rappelle que ce projet respecte l'enveloppe allouée initialement et n'a pas connu de dépassements à ce jour.

Monsieur Davergne s'interroge quant au déficit de fonctionnement à venir. Il souligne également que la ville de Mers bénéficiera de ce transfert de charges. Monsieur Maquet lui répond que ce sera un juste retour des choses car cela fait 45 ans que la ville de Mers supporte seule le déficit de fonctionnement de la piscine.

Madame Gaouyer demande si des communes extérieures aux territoires se sont rapprochées de la CCBM pour pouvoir utiliser l'équipement. Monsieur le Président lui précise que pour l'instant, il s'agit de contacts informels.

Le compte rendu exhaustif des échanges est joint sur un fichier audio.

Cet enregistrement présente un caractère purement interne. A ce titre, il ne peut être retransmis ou diffusé en dehors des Conseillers Communautaires.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-présidente en charge des finances pour une présentation détaillée du projet de budget.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9.141.397,18 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 676.500 euros et 8.464.897,18 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	676 500,00	676 500,00	
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	676 500,00	676 500,00	
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	519 000,00	5 176 334,18	
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	4 500 000,00	3 288 563,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 445 897,18	(si solde positif)
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	8 464 897,18	8 464 897,18	
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)	9 141 397,18	9 141 397,18	

Une proposition détaillée de budget a été transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « Centre Aquatique » pour l'année 2015 tel que présenté en annexe.

Abstention : 2

7/ Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Par courrier du 18 novembre 2014 reçu par message électronique du 20 novembre, Monsieur le Sous-préfet d'Abbeville nous a demandé de bien vouloir lui faire savoir si la CCBM envisageait de porter des opérations susceptibles de rentrer dans le dispositif FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire-section régionale) dans le cadre de la programmation 2015. Réponse demandée pour le 27 novembre 2014.

Compte tenu des possibilités éventuelles d'accompagnement de ces fonds, la CCBM a par courrier du 27 novembre présenté 4 projets (*projet 1 : un territoire, un projet – une vision partagée à 15 ans*, projet 2 : élaboration d'un plan de déplacements, projet 3 : création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle, projet 4 redéploiement des infrastructures de l'aérodrome EMT).

Nous avons été informés que ces propositions n'étaient pas retenues dans ce cadre.

Néanmoins, les services du SGAR de Picardie nous ont informé que certaines de nos opérations pourraient être éligibles au FEDER dans un reliquat de programmation 2007-2013 avec un financement pouvant aller jusqu'à 80% : volet étude des projets 1, 2, 3.

- **Projet 1 : un territoire, un projet – une vision partagée à 15 ans (volet étude : 116 000 euros TTC)**

Le projet de territoire est, à l'échelle du bassin de vie, un document partagé avec l'ensemble des communes du territoire, mettant en perspective les orientations stratégiques et explicitant les priorités d'actions au bénéfice d'un développement équilibré du territoire.

- **Projet 2 : élaboration d'un plan de déplacements : (volet étude : 35 000 euros TTC)**

Un cabinet d'études accompagne alors la CCBM dans l'élaboration d'un plan de déplacement. En venant compléter, préciser et décliner le diagnostic réalisé à l'échelle du Pays pour son territoire, la CCBM, avec les acteurs du transport, réfléchira aux choix à opérer en matière de mobilité en intégrant les projets en cours et à venir.

- **Projet 3 : création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle : (volet étude 100 000 euros TTC)**

Requalifier le chemin des étangs afin qu'il soit une véritable artère de circulation douce le long de la colonne vertébrale que constitue la Vallée de la Bresle.

L'étude de faisabilité permettra de disposer d'une analyse technique, économique, juridique et organisationnelle sur la requalification du chemin des étangs. Elle permettra de disposer de différents scénarii d'aménagement accompagnés des procédures qu'il conviendra d'engager pour la mise en œuvre de cette opération.

Les conditions seraient un démarrage des actions cette année et de faire remonter l'ensemble des factures afférentes au SGAR avant le 31 janvier 2016 (pas de prolongation envisageable).

Par message électronique du 9 avril dernier, nous avons été informés que les études " élaboration d'un plan de déplacements ", " un territoire, un projet – une vision partagée à 15 ans " et " création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle " pourraient être retenues dans la programmation 2015 du reliquat FEDER 2007-2013. La participation financière du FEDER pour ces études serait fixée respectivement à 28 000 €, 92 800 € et 80 000 €, soit 80% de leur coût total.

La Communauté de Communes Bresle Maritime est invitée à déposer sans tarder les demandes de subvention FEDER correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions ci-dessus détaillée.

8 / Politique territoriale : Conseil Régional de Picardie - Contrat Territorial d'Objectifs 2014-2020

Le 23 mars 2015, les services du Conseil Régional de Picardie sont venus présenter aux délégués du Comité syndical du Pays Interrégional Bresle Yères la Politique Régionale Territoriale (PRAT) 2014-2020 et plus particulièrement le Contrat Territorial d'Objectifs (CTO) à intervenir entre la Région et le Territoire. Le document projeté lors de cette réunion vous est annexé à la présente.

Afin de pouvoir engager la contractualisation avec la Région Picardie et notamment la rédaction du CTO, plusieurs étapes préalables sont nécessaires :

- Prioriser trois approches thématiques parmi les 7 proposées
- Valider le diagnostic du territoire Bresle Yères
- Valider les trois orientations identifiées pour la période 2014-2020 pour le Pays Interrégional Bresle Yères dans l'axe 1 : les Projets d'échelle régionale :
 - o Maintenir une industrie forte et positionner le territoire sur des filières d'avenir
 - o Faire de la Vallée et de son embouchure une offre touristique globale
 - o Fonder l'aménagement sur les solidarités territoriales et les richesses patrimoniales

- et valider l'orientation de l'axe 2 : Projets Intégrés d'initiative Locale (Orientation proposée par la Région pouvant faire l'objet de modification)
 - o Inverser un processus de dégradation sociale

Les projets de l'axe 1 ainsi que ceux compris dans les trois thématiques prioritaires du contrat territorial d'objectifs et relatifs à l'axe 2 peuvent bénéficier d'un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 50% dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 1 500 000 €.

Les projets de l'axe 2 en dehors des trois thématiques prioritaires définies dans le contrat territorial d'objectifs du territoire concerné peuvent bénéficier d'un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 40% dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 1 000 000 €.

Remarque : seuls les projets dont l'assiette subventionnable HT est supérieure ou égale à 100 000 € pourront faire l'objet d'un soutien régional.

Pour information : le Comité syndical du Pays Interrégional Bresle Yères s'est réuni le vendredi 10 avril 2015 pour délibérer sur ce sujet, a validé le diagnostic, les orientations, et à prioriser les approches thématiques suivantes : mobilité, réussite éducative, et biodiversité.

Monsieur le Président rappelle que la CCBM avait proposé initialement de prioriser « urbanisme et habitat durables » ou « accès aux services » et non pas la biodiversité.

Monsieur Maquet signale que derrière le terme « biodiversité » réside aussi peut-être toute la problématique littorale. Ce sera à vérifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de valider le diagnostic et les orientations
- de prioriser les approches thématiques suivantes : mobilité, réussite éducative et accès aux services

9.1 Approbation de la nouvelle dénomination du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques

Une réunion a été organisée le 24 mars dernier avec la société SGD, les gestionnaires des voiries (Conseil Général de la Somme et Conseil Général de Seine Maritime) afin de faire le point sur la signalisation de la nouvelle usine SGD.

La proposition de la société SGD de flécher à de multiples endroits ces deux sites : SGD parfumerie et SGD pharmacie est refusée par les conseils généraux qui proposent plutôt :

- de mettre en place une signalétique routière permanente pour la zone d'activités (*3 ronds-points + échangeur vers St Quentin afin d'éviter la traversée de la ville*)
- d'implanter une signalétique temporaire pour SGD invitant à suivre la direction de la zone d'activités.

Le Conseil Général signale que la dénomination « Parc Environnemental d'activités de Gros Jacques » est trop longue pour les normes routières.

Il conseille l'emploi de l'idéogramme suivant



suivi d'une dénomination internationalement compréhensible (ZA, ZI, Pôle d'activités etc.)

A plusieurs reprises, le caractère peu vendeur de la dénomination « Gros Jacques » a été évoquée par des entreprises.

Afin de se positionner définitivement dans le cadre de la mise en place de la signalétique routière, un débat a été relancé, en bureau communautaire et en 21 maires, concernant l'appellation de la zone d'activités.

Madame Gaouyer souligne que dans le cadre de l'étude sur le tourisme, il avait été évoqué que l'appellation « Bresle Maritime » n'était pas du tout porteuse pour les personnes.

Monsieur le Président explique que dernièrement cette question a été proposée à la réflexion de groupes d'étudiants en école de communication. Aucun d'entre eux n'a été choqué par le nom. La connotation négative serait plus une histoire de génération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les dénominations suivantes :

- Pôle d'activités Bresle Maritime (précédé ou suivi de l'idéogramme normalisé) pour la signalétique routière,
- Parc Environnemental d'Activités Bresle Maritime pour la signalétique de position (totems ou assimilés), et tous les autres usages (documents, plans etc.).

9.2 Renouveaulement de la certification : validation de la politique environnementale

Monsieur le Président présente la note relative à la politique environnementale du parc, en vue de la certification et précise que l'audit de certification a lieu les 27 et 28 avril prochains.

Politique environnementale du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques*

Le Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques (PEAGJ) a pour vocation l'accueil d'activités industrielles, artisanales et tertiaires. Ce parc a été conçu et continue de se développer afin de permettre un développement économique du territoire dans un cadre rural tout en respectant l'environnement dans lequel il s'insère.

Cette politique environnementale est un engagement fort de la Communauté de Communes et constitue la base sur laquelle la Communauté de Communes Bresle Maritime s'est appuyée pour définir ses objectifs et cibles.

Les principaux objectifs retenus sont de :

- Garantir la préservation de la ressource en eau en assurant la gestion des eaux pluviales par le biais de techniques alternatives (hydraulique douce),
- Favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité notamment en mettant en place l'éco-pâturage,
- Maîtriser les consommations énergétiques de l'éclairage public avec l'installation de candélabres à Leds,
- Assurer la propreté des espaces publics avec le suivi quotidien des équipes techniques,
- Sensibiliser les entreprises implantées sur le PEAGJ à notre démarche,
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue conformément à la norme ISO 14001 version 2004 et à l'enregistrement EMAS,
- S'engager dans une politique de prévention de toute sorte de pollution afin de protéger les milieux naturels du PEAGJ,
- Et d'une manière générale de protéger les paysages pour que le PEAGJ soit une vitrine pour les usagers, les riverains, les élus et l'ensemble des habitants du territoire.

Ces objectifs résultent de la prise de conscience du besoin de protection de l'environnement particulier du site de Gros Jacques et s'intègrent dans une démarche internationale de protection du climat coordonnée par la France en 2015 (COP 21). La présence sur le site d'entreprises de divers domaines induit des impacts sur l'environnement qu'il est nécessaire d'anticiper.

La Communauté de Communes Bresle Maritime s'engage donc à corriger les impacts sur l'eau, le sol, l'air et le paysage par les orientations environnementales qu'elle s'est fixées sur le Parc Environnemental d'Activités ainsi qu'à respecter la législation et la réglementation en vigueur.

Cette politique évoluera au fur et à mesure de l'étendue du PEAGJ et de l'augmentation des activités de ce

parc. Cela impose donc une réflexion sur le développement des constructions et des paysages du site pour assurer la cohérence du projet par rapport à l'identité du lieu.

Cette politique environnementale est disponible pour le public sur simple demande, accessible sur le site internet de la Communauté de Communes (www.breslemaritime.fr) et est affichée sur les panneaux d'affichage présents sur le site.

**le nom sera le cas échéant remis à jour en fonction des décisions prises relatives au point antérieur de l'ordre du jour.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'entériner ces principes de gestion du Parc.

10- Questions et Informations diverses / Remarques des Conseillers

Monsieur le président invite les élus à suivre de très près les travaux d'élaboration du SCOT. Une réunion aura lieu à Beauchamps à ce sujet, le mercredi 5 mai/

Il attire notamment l'attention des élus communautaires sur certaines affirmations contenues dans le document : parmi les 77 communes du Pays Bresle Yères, 43 sont signalées comme présentant un potentiel d'inondations, et 40 autres sont mentionnées comme concernées par les risques de glissement de terrains. Le terme semble excessif, éventuellement des problématiques de ruissellement sont concevables mais guère plus.

Par ailleurs, le document révèle que la qualité de l'air sur le pays Bresle Yères serait saturée en SO₂. Cela semble impossible car les protections imposées par l'Etat seraient considérables.

En matière de Tourisme c'est aujourd'hui également très lacunaire. Le cabinet semble par ailleurs méconnaître les études précédemment entreprises par le pays (Etude sur les déplacements)

Monsieur le Président souhaite que des rencontres avec le cabinet chargé de l'étude soient mises en place et il engage les maires des différentes communes à avoir la même démarche.

Monsieur Maquet expose qu'il semble que le porter à connaissance délivré par l'Etat ait été repris tel quel dans le cadre du SCOT. Il faut donc être vigilant. Il faut s'impliquer pour ne pas laisser passer d'erreurs et s'investir pour une vision à 20 ans sur le territoire, y compris dans les détails.

Monsieur Maquet souligne par ailleurs, qu'il ne faudra effectivement pas compter sur le pays pour défendre les positions de la Communauté de Communes Bresle Maritime.

Il regrette également qu'il n'y ait pas de concertation sur la planification des comités de suivi du SCOT. Il trouve également que sur le tourisme, le travail du cabinet d'étude est pour l'heure trop superficiel. Celui-ci est sensé aller à la rencontre des élus, individuellement, afin d'engager une phase plus concrète.

Monsieur Maquet évoque également les difficultés rencontrées au sein du Pays :

Les délégués de la CCBM votent à présent contre tous les rapports du pays (comptes, budget etc.). En effet, l'arrêté préfectoral entérinant le passage en PETR est pris depuis le 17 décembre 2014, et la première réunion pour la révision des statuts est annoncée début mai...

Le point d'achoppement réside dans la question de la représentativité. C'est l'élément au cœur des blocages. Notre communauté est aujourd'hui sous-représentée, dans le cadre du PETR, il doit être ramené un peu d'équité démographique, c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui malmenés au sein du Pays.

Le Président

Le Secrétaire de séance